

LA RUE EST À NOUS !

Non à la vidéosurveillance algorithmique !

Alors que la réforme des retraites arrive au Sénat, le Parlement va également devoir se pencher sur le projet de loi Jeux Olympiques 2024. Ces deux lois :

- font l'objet de procédures accélérées ;
- ont un calendrier d'adoption quasi similaire : le 26 mars au plus tard pour les retraites, et le 21 mars pour le projet de loi JO 2024 ;
- rentreront en application dès septembre 2023 ;
- sont deux attaques graves qui bafouent nos droits sociaux et nos droits fondamentaux.

Si la majorité des Françaises et des Français est informée et a compris les enjeux néfastes de la réforme des retraites, grâce à la mobilisation intersyndicale et à l'existence de débats y compris dans les médias mainstream, c'est loin d'être le cas pour ce qui est de la loi JO 2024 et de son article 7.

Pourtant, ce sont bien nos libertés fondamentales qui sont menacées. À commencer par celle exercée aujourd'hui : le droit de manifester !

Qu'est-ce que la VSA et pourquoi la refuser ?

L'article 7 veut autoriser la vidéosurveillance automatisée (VSA) qui est un outil de surveillance « totale ». La VSA permet de traiter des milliers d'heures de vidéos en temps réel, et de décider par algorithme quel comportement est suspect ou anormal : courir, se regrouper, avoir l'air angoissé, rester statique, tenir une pancarte, manifester...

Présentée comme une expérimentation, la loi JO 2024 n'est qu'un prétexte pour légaliser la VSA. Événements sportifs, festifs, manifestations et quartiers populaires sont encore une fois un terrain d'expérimentation du contrôle et de la répression. Cette technologie est déjà annoncée comme un nouveau moyen de réprimer toute contestation.

**De l'argent il y en a
pour acheter des caméras !**

Retraite et répression : les premières victimes sont toujours les plus précaires !

La réforme des retraites va toujours plus précariser les femmes, les longues carrières, les métiers pénibles...

Dans les faits, la VSA s'attaquera principalement aux personnes déjà vulnérables, qui vivent, travaillent et interagissent dans la rue (exilé·es, sans-abris...). Sans pour autant empêcher les violences patriarcales qui ont majoritairement lieu dans l'espace privé.

Délibération du conseil municipal de Montpellier pour l'interdiction du recours à la reconnaissance faciale : vraie victoire ou porte ouverte à la VSA ?

Montpellier est la première ville en France à adopter le 16 décembre 2022 une délibération portant sur le « Principe d'interdiction du recours aux traitements automatisés d'analyse d'image sur la base des données personnelles ou individuelles dans l'espace public de Montpellier », délibération sur laquelle seuls sept élus se sont abstenus.

Cette formulation ne ferme toutefois pas clairement la porte à la mise en place de la VSA, sous prétexte de la fermer à la reconnaissance faciale...

Nous devons gagner la bataille des retraites et mettre fin aux attaques sur nos vies et nos libertés fondamentales !

Avec la réforme des retraites et du chômage, la loi Kasbarian-Bergé sur le logement et la loi Darmanin sur l'immigration, qui précarisent l'ensemble de la population et stigmatisent les plus précaires, la loi JO 2024 met en place la répression nécessaire à un système qui exploite sans cesse plus, accroît les inégalités sociales, et mène la planète droit dans le mur.

Il est plus que jamais temps de lutter et dire non à cette loi ! Dans la rue, en manifestation, parlons-en autour de nous. Pour agir, rendez-vous sur :

lqdn.fr/biometrie-jo

Liste des signataires : Arrêt du Nucléaire 34, la Carmagnole, Ensemble 34, Gauche Écosocialiste 34, Ligue des Droits de l'Homme Montpellier, NPA 34, Solidaires 34, SUD Santé-Sociaux 34, Technopolice Montpellier

